

■ **Billy Blues Holding SA**, à Genève, participations (FOSC du 09.11.1995, p. 6158). La société dissoute de fait n'a plus d'actifs réalisables. Par conséquent, elle est radiée d'office conformément à l'art. 89 ORC.

Journal no 11608 du 14.10.2003
(01222722 / CH-660.0.001.993-0)